



## Règlement tarifaire 2024

**Règlement tarifaire selon le contrat de prestations avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI)**

---

### Tarifs pour le séjour

**Bénéficiaires de rentes AI + APEA AI du canton de Berne** tarif journalier pour le séjour CHF 135.00

---

Absence

---

En cas d'absence (hôpital/clinique), la réduction est de CHF 15.00 par jour pour les frais variables. Lors d'une absence planifiée (vacances), seule une taxe de réservation de CHF 65.00 par jour est facturée.

---

**Services sociaux + APEA du canton de Berne** tarif journalier pour le séjour CHF 164.90  
**ainsi que les personnes domiciliées hors canton** (forfait d'infrastructure de CHF 33.60 inclus)

---

Absence

---

En cas d'absence (hôpital/clinique/vacances), la répartition de la facturation s'effectue selon les directives du canton responsable.

---

### Tarifs pour la prise en charge à la place d'occupation

**Bénéficiaires de rentes AI + APEA AI du canton de Berne** pas de facturation  
place d'occupation protégée

**Services sociaux & APEA AI canton de Berne** encadrement par heure d'occupation CHF 17.19  
(y compris forfait d'infrastructure de CHF de 1.89  
place d'occupation protégée max. 2'300 heures/an)

---

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou information.  
Meilleures salutations

**TANNENHOF AG**

Hanspeter Keller  
directeur

Gampelen/Champion, février 2024 HpK/AS